

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 10 avril 2019 à 18 heures**

L'an deux mil dix-neuf, le 10 avril, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur de LATOUR Henri, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 2 avril 2019 en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : MM. de LATOUR, BENEFICE, ANTON, Mmes ZANCHI, BOUVOT, M. SERRE, Mme GRAND, M. LAFONT, Mmes OLIVIER, VALIENTE, M. ESPAZE, Mme ROUVERET.

M. KERNER donne pouvoir pour voter en son nom à M. BENEFICE

**ABSENTE** : Mme GAILLARD, M. FIGUIERE

—————  
Madame Muriel GRAND est élue secrétaire de séance  
—————

**OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 FEVRIER 2019**

Sans observation, le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 février 2019 est adopté à l'unanimité.

**OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 FEVRIER 2019**

Sans observation, le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2019 est adopté à l'unanimité.

—————

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Patrick BENEFICE, Adjoint aux finances qui, avant toute chose, propose à l'assemblée de se prononcer sur le financement de la Cure avant de débattre du budget 2019.

**PLAN DE FINANCEMENT - CENTRE DE LA CURE**

Monsieur Patrick BENEFICE présente à l'assemblée le plan de financement du centre de la cure.

*Mme GRAND : Est-ce que les 176 000€ de fonds communaux ne vont pas amputer le budget communal dans le cas où il y aurait d'autres travaux à faire sur la commune*

*M. BENEFACTE : Un budget est toujours prévu pour les travaux courants d'entretien des bâtiments et de voirie, ainsi que sur le parc locatif. Par contre, s'agissant de travaux importants comme le projet de centre de formation et de création de la Cure il s'agit d'une priorité donnée par la municipalité.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 2 voix « Contre » (M. ESPAZE, Mme ROUVERET) :

- ADOPTE le plan de financement de la Cure tel qui suit :

<b>Montant total du programme H.T..... :</b>	<b>865 000</b>
Travaux..... :	775 000
Ingénierie..... :	90 000
<b>Montants des subventions ..... :</b>	<b>689 000</b>
Région Occitanie..... :	150 000
Département du Gard..... :	134 000
Etat – DETR 2017..... :	145 000
Etat – DETR 2019..... :	115 000
CAC – Fonds de concours..... :	81 000
GAL – LEADER..... :	64 000
<b>Coût pour la Commune de Lasalle..... :</b>	<b>176 000</b>

## BUDGETS PRIMITIFS 2019

Trois commissions finances ont été réunies pour préparer le détail du budget, commissions ouvertes à tous les conseillers municipaux. Le budget primitif de la commune (M14) soumis aujourd'hui à l'examen du Conseil Municipal comprend les dotations de l'Etat publiées tout récemment.

Quel est le contexte de la préparation de ce budget 2019 ?

### Au niveau national,

Le Gouvernement explique que le montant global de la DGF est préservé depuis 2017 après de fortes baisses entre 2014 et 2017. Durant cette dernière période, la baisse des concours financiers de l'État s'est traduite par la réduction de la part forfaitaire de l'État de 11,5 milliards d'euros.

Néanmoins, si le montant global de la DGF est resté stable au cours des deux dernières années, les dotations individuelles des collectivités territoriales peuvent avoir évolué en fonction de différents paramètres (péréquation de solidarité, démographie).

Des variations de moins de 1% des recettes de fonctionnement sont constatées dans le budget des trois quarts des communes. De telles variations sont dues au mécanisme de solidarité territoriale qui vise à réduire les inégalités de richesse entre les différentes collectivités territoriales, par le biais de la dotation de péréquation.

En 2019, les dotations de solidarité rurale et urbaine qui représentent désormais 39% de la DGF des communes contre 16% il y a dix ans, ont augmenté de 190 millions d'euros pour atteindre 7,7 milliards d'euros. En conséquence, les quartiers urbains fragiles et les zones rurales voient leur DGF en hausse alors que Paris ou des villes touristiques (Côte d'Azur, stations balnéaires, etc.) subissent une diminution de leurs dotations.

### **Le contexte au niveau local**

Les dotations de l'Etat pour notre commune reflètent les annonces gouvernementales. Le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de 130 500 € reste stable (130 351 € en 2018) pendant que la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) de 184 980 € augmente de + 5 900 € et la dotation nationale de péréquation de 60 614 € augmente de + 2 120 €.

Le montant de la ligne Compensation de Taxes de 52 524 € augmente de + 9 200 € (compte tenu d'un retraitement sur 2018 de 13 627 € qui passent de la ligne « 4 Taxes » à la ligne « Compensation de Taxes » pour rendre comparable 2018 et 2019).

C'est donc une augmentation globale de + 17 370 € des dotations en provenance de l'Etat.

Comme depuis 9 ans, le budget a été élaboré sans augmentation des taux des 4 taxes de la fiscalité locale. C'est donc à l'identique de 2018 que les taux pour 2019 seront proposés au vote.

Le produit des 4 taxes est prévu à hauteur de 562 000 € tel que communiqué par les services fiscaux.

Cela représente une augmentation de + 7 000 € par rapport à 2018 (après retraitement du montant 2018 comme expliqué au paragraphe précédent).

A cette somme doit être déduit, depuis la réforme des collectivités territoriales de 2010, le prélèvement GIR à destination de l'Etat de 81 195 €.

Ce sera donc la somme nette de 480 805 € qui sera versée au budget.

En ressources, nous prévoyons sur le budget principal la somme de 1 396 202 € qui, avec le report de l'excédent 2018, forment un total de 1 551 083,20 €.

Les dépenses, hors provisions et virement prévu à la section d'investissements, sont prévues à hauteur de 1 351 580 €.

Nous devrions terminer cette année budgétaire avec un excédent de fonctionnement de près de 199 500 € qui nous permettra d'alimenter la section d'investissements à hauteur de 156 570 €.

En 2019, des sommes importantes sont à nouveau consacrées à des travaux ; à travers l'ensemble des budgets de la commune, budget principal et budgets annexes, sont inscrits en investissements :

- Participation municipale aux travaux de rénovation de la crèche, 14 500 €,
- Enfouissement réseaux aériens à Calviac et Cap de Ville, 57 000 €,
- Travaux divers, voirie et matériel, section investissements du budget principal, 42 500 €,
- Divers travaux sur parc locatif, 21 000 €,
- Enveloppe disponible pour travaux sur réseaux Eau et Assainissement, 60 000 €,
- Démarrage travaux du centre de Formation et de Création, 510 000 €.

**Soit un total de travaux de 705 000 € sans recours à l'emprunt prévu en 2019.**

L'inscription de tous ces travaux se fait **sans mettre à mal le fonctionnement** :

- Les services Cantine et Périscolaires sont maintenus sans augmentation des tarifs appliqués aux familles
- 45 000 € sont prévus pour l'entretien des terrains, bâtiments, matériel roulant et voirie.
- L'enveloppe des subventions aux associations et à l'école est maintenue à hauteur de 33 500 €.
- Pour mémoire, la dotation par élève pour voyages scolaires est passée de 55,00 à 60,00 € depuis 2017. En plus d'une classe primaire par an, une classe maternelle par an est dorénavant concernée également avec une dotation de 50 % de celle de primaire.
- Est inscrit un versement de 6 000 € au budget du CCAS.

Plus généralement, et pour éclairer le Conseil et les habitants de la commune sur la politique municipale, je pense utile d'apporter les informations suivantes :

### **Sur le personnel municipal**

De 2014 à ce jour, l'effectif global des agents, tous statuts confondus, est passé de 22 personnes pour un total de 17,70 ETP (Equivalent Temps Plein) à 28 personnes correspondant à 22,50 ETP.

Dans ce laps de temps ce sont 3 agents qui sont en absence de longue durée pour 2,25 ETP.

3 titulaires ont été recrutés pour 2,50 ETP, pour renforcer l'équipe technique, et le personnel administratif.

Au total, l'effectif des agents effectivement en activité a augmenté de 2,55 ETP.

### **Sur les services en direction de l'enfance et jeunesse**

En moyenne, sur les 4 dernières années écoulées, La commune et la communauté de communes ont consacré ensemble la somme de 254 500 € en direction de la petite enfance et la jeunesse, en fonctionnement, sans compter les travaux réalisés sur les équipements.

Pour sa part la commune a consacré, en moyenne par an, 123 200 €, pour l'école, la restauration scolaire et l'accueil périscolaire.

**En 2018, concernant l'école, la commune a dépensé 95 860 € :**

- + 84 000 € en fonctionnement,
- + 8 100 € en équipement
- + 1 410 € pour voyages scolaires
- + 2 350 € en subventions diverses

*Mme ROUVERET : Sur les 199 500 € d'excédent, 176 000 € iront sur le projet de la Cure.*

*M. BENEFACTE : Les 176 000 € pour la Cure sont sur 3 ans. En 2019, il y aura 40 000 € pour commencer les travaux.*

**VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE :**

Comme déjà évoqué en début de présentation, il n'est pas proposé d'évolution de la fiscalité locale. Les taux des 4 taxes soumis au vote sont donc :

	2010 Lasalle avant réforme	2010* Lasalle après réforme	2018 Lasalle	2019 Lasalle A voter
Taxe d'habitation	9,82	18,43	18,43	<b>18,43</b>
Foncier bâti	18,22	18,22	18,22	<b>18,22</b>
Foncier non bâti	57,18	59,95	59,95	<b>59,95</b>
CFE	----	26,63	26,63	<b>26,63</b>

(\* taux imposés par l'Etat du fait de la réforme, sans aucune augmentation décidée par la commune)

*M. ESPAZE : L'alignement des 4 taxes est-elle une préconisation de l'Etat ?*

*M. BENEFACTE : Il n'y a pas de volonté d'alignement des 4 taxes. Il y a eu seulement, en 2010, une réforme de la taxe d'habitation qui a transféré sur la commune la part prélevée par le département, cette part étant reversée intégralement à l'Etat.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 :

Taxe d'habitation	18,43%
Taxe foncière bâti	18,22%
Taxe foncière non bâti	59,95%
C.F.E.	26,63%

**TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer ainsi qu'il suit le tableau de l'effectif communal :

		Attribué	Pour remplacement maladie / congé
<b>Administratif</b>	Attaché	1	
	Rédacteur		1
	Adjoint administratif principal 1ère classe	2	
	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	
	Adjoint administratif principal 2ème classe - 16 h	1	
	Adjoint administratif - 20 h	1	
	Adjoint administratif		1
<b>Police</b>	Garde-Champêtre Chef Principal	1	
	Garde-Champêtre		1
<b>Technique</b>	Adjoint technique principal 1ère classe	1	
	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1
	Adjoint technique	3	2
	Adjoint technique - 20 h	1	
<b>Ecole Cantine Périscolaire Ménage</b>	Adjoint d'animation	3	1
	Adjoint technique (faisant fonction d'ATSEM)	2	1
	Adjoint technique - 20 h	1	
	Adjoint technique - 15 h		1
	Adjoint technique	2	2
<b>Régie de Coordination</b>	Adjoint technique principal 2ème classe	1	
	Adjoint technique		1
	Adjoint administratif - 15 h	1	
	Adjoint administratif - 25 h	1	1

*M. BENEFICE : Les postes ne correspondent pas forcément à une personne*

### CANTINE :

Le budget s'équilibre à hauteur de 74 740,00 € avec un excédent antérieur de 452,30 €. Les dépenses les plus importantes sont « Alimentation » (35 000 €) et « Personnel » (39 440 €).

Compte tenu des recettes attendues des familles et des communes voisines participantes, pour un total de 37 000 €, c'est une dotation du budget général de 17 287,70 € qui équilibrera le budget après l'apport des 20 000 € qui correspond à la participation prévue de la commune pour les repas des élèves lasallois.

<b>ART.</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>BP 2019</b>
-------------	--------------------	----------------

60623	Alimentation	35 000,00
60631	Produits d'entretien	150,00
60632	Petit matériel	150,00
<b>011 Charges générales</b>		<b>35 300,00</b>
6215	Personnel	39 440,00
<b>012 Charges de personnel</b>		<b>39 440,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>74 740,00</b>
70388	Participation des familles	30 000,00
74718	Communes d'origine	7 000,00
<b>Total recettes externes</b>		<b>37 000,00</b>
7478	Commune - Repas	20 000,00
	Commune - Equilibre	17 287,70
002	Excédent antérieur	452,30
<b>Total apports Lasalle</b>		<b>37 740,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>74 740,00</b>

**M. LAFONT :** *C'est la première fois que le personnel est mieux évalué.*

**M. BENEFIGE :** *L'évaluation du coût du personnel a été affinée. La totalité des frais de personnel est inscrite au budget principal et les budgets annexes « remboursent » leur part.*

**M. LAFONT :** *Cela donne une idée plus exacte des budgets.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2019 de la cantine tel que présenté

### **PERISCOLAIRE :**

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 65 587,70 €.

Les dépenses 2019 prévues sont constituées de la couverture du solde négatif 2018 de 25 037,70 € et des dépenses de l'année 2019 pour 40 550 € dont 32 640 € de charges de personnel.

Les dépenses ne concernent que les activités périscolaires puisque le fonctionnement du centre de loisirs est du ressort intercommunal.

Côté recettes, la participation des familles et les aides CAF et MSA devraient totaliser 18 330 € et laisser à la charge de la commune la somme de 47 257,70 €.

		<b>BP 2019</b>
<b>DEPENSES</b>		
002	Déficit antérieur	25 037,70
<b>002 Déficit antérieur</b>		<b>25 037,70</b>
60623	Alimentation	500,00
60628	Pharmacie	100,00
60631	Produits entretien	300,00

60632	Petit équipement	500,00
6064	Fournitures bureau	300,00
6068	Frais pédagogiques	300,00
615221	Entretien Bâtiment	500,00
6232	Réception	500,00
6248	Transport - Sorties	100,00
65548	Adhésions abonnements	200,00
<b>011 Charges à caractère général</b>		<b>3 300,00</b>
6215	Salaires	32 640,00
6218	Intervenants	2 000,00
<b>012 Charges de personnel</b>		<b>34 640,00</b>
65748	Cantine	2 400,00
<b>65 Autres charges gestion courante</b>		<b>2 400,00</b>
<b>6541 admissions en non valeur</b>		<b>210,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>65 587,70</b>
<b>RECETTES</b>		
70388	Participations familles	6 800,00
7478	C.A.F. / M.S.A.	8 920,00
	CAF solde 2018	2 610,00
<b>Total recettes usagers &amp; organismes</b>		<b>18 330,00</b>
74748	Commune	22 220,00
7552	Commune Déficit antérieur	25 037,70
<b>Total apport Lasalle</b>		<b>47 257,70</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>65 587,70</b>

**M. ESPAZE :** *Les frais de personnel ont augmenté.*

**M. BENEFICE :** *Le calcul a été fait avec plus de précisions et surtout il y a les mercredis en plus.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2019 du Périscolaire tel que présenté

## **PARC LOCATIF :**

### **Fonctionnement**

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 246 603,01 €.

Les dépenses nettes 2019, hors virements internes, s'élèvent à 124 800,00 € ;

Le montant prévu des recettes propres à 2019 (161 500 €) s'ajoutant à l'excédent 2018 porte le total des recettes à 246 603,01 €.

L'excédent attendu de 121 800 € est proposé :

- en virement pour 73 400 € à la section d'investissement,
- en prélèvement vers le budget principal pour 40 000 €.



ART.	DESIGNATION	BP 2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
60612	EDF	12 000,00
60621	Combustibles	1 000,00
615228	Entretien bâtiments	25 000,00
60632	Petit équipement	3 000,00
6156	Maintenance	4 500,00
6161	Assurance	2 000,00
6262	frais télécom	1 200,00
63513	Taxes séjour + foncière	12 000,00
<b>011 Charges à caractère général</b>		<b>60 700,00</b>
6215	Personnel	34 500,00
<b>012 Charges de personnel</b>		<b>34 500,00</b>
66111	Charges financières	29 600,00
<b>66 Charges financières</b>		<b>29 600,00</b>
6522	Prélèvement Commune	40 000,00
65548	Adhesion Office tourisme	200,00
678	Provisions	8 203,01
023	Virement investissement	73 400,00
<b>Total virements internes</b>		<b>121 803,01</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>246 603,01</b>
752	Loyers	150 000,00
	Vente photovoltaïque	8 000,00
752	Remb. Électricité locataires	3 000,00
773	Annulation mandats antérieurs	500,00
002	Excédent	85 103,01
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>246 603,01</b>

### Investissement :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 184 649,77 €.

En dépenses, après couverture du solde négatif 2018 (95 749,77 €) et le remboursement des emprunts à long terme pour 53 900 €, sont prévues diverses dépenses pour un total de 35 000 €.

Les recettes sont constituées principalement par :

- L'affectation du résultat 2018 et du FCTVA 2018 pour un total de 97 249,77 €,
- Le virement depuis la section de fonctionnement de 73 400 €,
- D'une régularisation en liaison avec le nouveau budget annexe « Cure » de 12 000 €.

PROGRAMMES	OPERATIONS	TRAVAUX	CURE	MAISON DE	TOTAL
------------	------------	---------	------	-----------	-------

	FINANCIERES	DIVERS		SANTE	
<b>DEPENSES</b>	<b>151 649,77</b>	<b>16 000,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>184 649,77</b>
001 Déficit antérieur	95 749,77				95 749,77
1641 - Remb. Emprunt	53 900,00				53 900,00
165 – Cautions	2 000,00				2 000,00
2181 – Mobilier		6 000,00			6 000,00
2132 – Travaux		10 000,00	12 000,00	5 000,00	27 000,00
<b>RECETTES</b>	<b>172 649,77</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 649,77</b>
021 Virement fonctionnement	73 400,00				73 400,00
10222 FCTVA	1 500,00				1 500,00
1068 Affectation 2018	95 749,77				95 749,77
Budget centre formation			12 000,00		12 000,00
165 – Cautions	2 000,00				2 000,00
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>21 000,00</b>	<b>-16 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 000,00</b>	<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2019 du Parc Locatif tel que présenté

### COMMUNE :

#### Fonctionnement :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 551 083,20 €, avec un excédent prévisionnel en fin d'année de 199 503 €.

Le total des dépenses, hors provisions et virement à la section d'investissement, s'élève à 1 351 580 €.

A noter, au chapitre des charges exceptionnelles, la dotation vers le nouveau budget « Cure » d'un montant de 40 000 € qui constitue une partie des fonds propres qui contribuent, avec les subventions attendues, à financer les travaux d'aménagement du futur centre de Formation et de Création.

Les recettes nettes 2019 prévues s'élèvent à 1 396 202 €. Ajoutées à l'excédent 2018 reporté, elles atteignent le total de 1 551 083,20 €.

*Au bilan de ces dépenses et recettes prévues, l'excédent cumulé dégagé en fin 2019 devrait s'élever à + 199 503 € et permettre un virement à la section d'investissement de 156 570 € ;*

*Il dégage également une provision de 42 933,21 € qui permettra de réagir à un besoin éventuel de travaux de voirie après la fin des travaux d'enfouissement des réseaux aériens.*

N°	COMPTES	BP 2019
011	Charges générales	300 790,00
012	Charges Personnel	756 200,00

65	Gestion courante	127 510,02
66	Charges financières	35 534,57
67	Charges exceptionnelles	131 545,40
68	Dotations aux provisions	42 933,21
023	Virement section invest.	156 570,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 551 083,20</b>
013	Atténuation de charges	100 000,00
70	Vente de produits	3 000,00
73	Impôts et taxes	510 614,00
74	Dotations, subv., particip.	482 618,00
75	Produits gestion courante	256 970,00
77	Produits exceptionnels	43 000,00
002	Excédent reporté (N-1)	154 881,20
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 551 083,20</b>

### Investissement :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 290 534,48 €.

En dépenses, une fois couvert le solde des investissements 2018 (92 384,48 €) et le remboursement annuel des emprunts (64 900 €), l'enveloppe prévue pour les Etudes, matériels et travaux est de 133 250 € dont 57 300 € dévolus à l'enfouissement des réseaux aériens à Calviac et au Cap de Ville.

Les ressources sont constituées, sans nouvel emprunt, essentiellement de :  
+ l'affectation du résultat 2018 pour 92 384,48 €  
+ le F.C.T.V.A. sur travaux 2018 de 14 000 €  
+ le virement attendu de la section de fonctionnement de 156 570 €.

PROGRAMMES		OPERATIONS FINANCIERES	TRAVAUX DIVERS	BÂTIMENTS	VOIRIE	MATERIEL	FONDS CONCOURS	PLU	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>157 284,48</b>	<b>10 350,00</b>	<b>16 000,00</b>	<b>8 600,00</b>	<b>7 500,00</b>	<b>71 800,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>290 534,48</b>
001	Déficit reporté	92 384,48							92 384,48
1641	Remb. Emprunt	64 900,00							64 900,00
2031	Etudes		3 700,00					19 000,00	22 700,00
2111	Terrains		650,00						650,00
215	Matériel					7 500,00			7 500,00
21318	Travaux		6 000,00	16 000,00			14 500,00		36 500,00
2151	Voies/réseaux				8 600,00		57 300,00		65 900,00
<b>RECETTES</b>		<b>262 954,48</b>	<b>8 300,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>290 534,48</b>
021	Prélèvements	156 570,00							156 570,00
10222	F.C.T.V.A.	14 000,00							14 000,00
1068	Affectation 2018	92 384,48							92 384,48
13158	Agence de l'eau					7 280,00			7 280,00
13158	CAF		8 300,00						8 300,00
13158	Ass. catholique			9 800,00					9 800,00
1641	Avance TVA			2 200,00					2 200,00
<b>FONDS PROPRES</b>		<b>105 670,00</b>	<b>-2 050,00</b>	<b>-4 000,00</b>	<b>-8 600,00</b>	<b>-220,00</b>	<b>-71 800,00</b>	<b>-19 000,00</b>	<b>0,00</b>

- M. LAFONT :** *Comment sont financés les travaux des vitraux à l'église ?*
- M. BENEFICE :** *Sur 12 000 € de travaux, l'Association d'Education Populaire participe pour le montant HT et la Commune fait l'avance de la TVA dont elle percevra le remboursement en 2020*
- Mme GRAND :** *Il y a 2 700 € pour le grillage du stade est-ce que celui des tennis est compris dans ce montant ?*
- M. ANTON :** *Uniquement les travaux autour du stade.*
- M. de LATOUR :** *La question du stade va être évoquée ultérieurement.*
- M. SERRE :** *Il est prévu 19 000 € pour le PLU est-ce le coût total ?*
- M. BENEFICE :** *C'est un estimatif, le coût du PLU devrait être le double.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2019 de la Commune tel que présenté

### **CENTRE DE CREATION ET DE FORMATION :**

Ce budget « Cure » avec ses 2 sections, fonctionnement et Investissements sont créés, ce jour, à l'occasion du vote des budgets primitifs 2019.

Le budget de la section de fonctionnement est succinct du fait que 2019 verra uniquement se dérouler les travaux d'aménagement du bâtiment.

### **Fonctionnement :**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes, à hauteur de 40 000 €.

Des dépenses sont inscrites pour 7 000 € (EDF et Assurances) ainsi qu'un virement à destination de la section d'investissement de 33 000 €.

Le montant prévu des recettes de 40 000 € correspond à la dotation en provenance du budget principal.

	<b>DESIGNATION</b>	<b>BP 2019</b>
<b>DEPENSES</b>		
6051	Electricité	2 000,00
6161	Assurances	5 000,00
<b>011 Charges à caractère général</b>		<b>7 000,00</b>
6815	Section investissement	33 000,00
<b>Charges financières</b>		<b>33 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>40 000,00</b>

RECETTES		
	Dotation budget principal	40 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>40 000,00</b>

### Investissement :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes, à hauteur de 510 000 €.

Les dépenses sont constituées par l'enveloppe des travaux qui seront réalisés en 2019, soit 510 000 €.

Les recettes sont constituées :

+ Virement depuis la section de fonctionnement, 33 000 €,

+ D'une partie des subventions attendues pour un total de 477 000 €.

	DESIGNATION	BP 2019
<b>DEPENSES</b>		
215318	Travaux	510 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>510 000,00</b>
<b>RECETTES</b>		
	Virement fonctionnement	33 000,00
1311	Région	75 400,00
	Département	67 100,00
	Etat DETR 2017	101 500,00
	Etat DETR 2019	115 000,00
	Europe FEADER	64 000,00
	CAC Fonds de concours	54 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>510 000,00</b>

Ce budget est tenu hors TVA avec TVA sur travaux payés récupérable au trimestre. En prévision de besoin de trésorerie, un accord de principe pour un prêt relais-subventions a été obtenu ainsi que l'augmentation de la ligne de trésorerie à hauteur de 30 000€.

A noter qu'à ce jour, la ligne de trésorerie n'est pas du tout utilisée.

*Mme ROUVERET : Tout à l'heure, il était question de 176 000€ de fonds propres et là il n'y a que 33 000€, est ce que sera sur plusieurs années.*

*M. BENEFACTE : C'est cela il y a 33 000€ de fonds propres qui seront affectés au centre de la cure en 2019, la somme restante sera sur 2020 et éventuellement 2021.*

**Mme GRAND :** *Tout à l'heure, il n'était pas prévu d'avoir recours à l'emprunt et là est mentionné un prêt relais éventuel.*

**M. BENEFACTE :** *Nous ne sommes pas certains de percevoir les subventions aux dates souhaitées, les financeurs donnent parfois un acompte et le solde n'est versé que lorsque les travaux sont payés. A l'heure actuelle le taux des prêt relais subvention est de 0.7%.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2019 du Centre de Création et de Formation tel que présenté

## **CHAUFFERIE BOIS**

### **Fonctionnement :**

Pour mémoire, la chaufferie bois (qui alimente la maison de retraite et la maison de santé) a été officiellement mise en service début décembre 2015.

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes à hauteur de 60 341,26 €. En dépenses, après les dépenses de fonctionnement, le solde en fin d'année permettra de virer la somme de 10 000 € à la section d'investissements et constituer une provision de 8 441,26 €.

Les recettes 2019 sont constituées de la vente d'énergie à la maison de retraite et à la maison de santé.

	<b>DESIGNATION</b>	<b>BP 2019</b>
<b>DEPENSES</b>		
6061	Combustible	12 000,00
6021	Achat Energie Maison de Retraite	500,00
6051	EDF	5 000,00
6064	Fournitures administratives	500,00
6132	Location chaufferie gaz	250,00
61528	Entretien	2 900,00
6156	Maintenance	700,00
6161	Assurances	500,00
6262	Frais téléphone	500,00
<b>011 Charges à caractère général</b>		<b>22 850,00</b>
6215	Personnel	7 140,00
<b>012 Charges personnel</b>		<b>7 140,00</b>
66111	Charges financières	1 910,00

6815	Provisions	8 441,26
6811	Amortissement	10 000,00
<b>66 Charges financières</b>		<b>20 351,26</b>
	Virement investissement	10 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>60 341,26</b>
<b>RECETTES</b>		
703	Vente énergie Maison de Retraite	19 000,00
703	Vente énergie Maison de Santé	1 000,00
7083	Loyer Maison de Retraite	14 100,00
7083	Loyer Maison de Santé	1 900,00
002	Excédent antérieur	24 341,26
<b>TOTAL</b>		<b>60 341,26</b>

**M. ESPAZE :** *Il y a eu des interventions sur le moteur.*

**M. ANTON :** *Non, il y a un problème d'humidité du silo, ce qui engendre beaucoup de travail pour nettoyer les grilles qui se bloquent. Lorsque la chaufferie sera arrêtée pour les beaux jours, le bois sera sorti, ce qui permettra de voir d'où vient l'humidité et de faire jouer l'assurance.*

**Mme OLIVIER :** *Pourquoi les frais d'électricité augmentent ?*

**M. BENEFIGE :** *La SISA ne nous a pas facturé 2018 et la prévision a été faite pour 2 ans. A noter que le prix de vente de l'énergie que nous produisons sera réétudié pour l'hiver 2019/2020.*

### **Investissement :**

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes à hauteur de 23 285,34 €.

En dépenses, nous avons principalement la couverture du solde négatif 2018 de 3 285,34 €.

A cela s'ajoutent le remboursement d'emprunt de 3 370 € et une enveloppe de 16 630 € en prévision de travaux qui pourraient s'avérer nécessaire pour pallier le problème d'humidité dans le silo à plaquettes.

Les recettes sont constituées de l'affectation du résultat 2018 (3 285,34 €), de la dotation à l'amortissement (10 000 €) et du virement depuis la section de fonctionnement (10 000€).

	<b>DESIGNATION</b>	<b>BP 2019</b>
<b>DEPENSES</b>		
001	Déficit antérieur	3 285,34

1641	Remboursement emprunt	3 370,00
215318	Travaux	16 630,00
<b>TOTAL</b>		<b>23 285,34</b>
<b>RECETTES</b>		
1068	Affectation résultat 2018	3 285,34
021	Virement fonctionnement	10 000,00
28181	Amortissement	10 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>23 285,34</b>

*M. ESPAZE :* Pour les travaux, l'architecte ou la décennale doivent payer.

*M. SERRE :* Nous allons faire tout ce qu'il faut pour.

*M. BENEFIGE :* Nous devons inscrire la dépense même si elle est remboursée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2019 de Chaufferie Bois tel que présenté

## **EAU ET ASSAINISSEMENT :**

### **Fonctionnement :**

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 337 301,29 €.

Les dépenses courantes nettes, hors amortissements et dotations aux provisions, s'élèvent à 204 050 €.

Côté recettes, le total des recettes courantes s'élève à 237 500 €, soit un excédent annuel de 33 450 €.

A noter qu'un tel excédent, sans excédent reporté, ne suffit pas à couvrir l'amortissement obligatoire de 90 000 €.

Une fois ajouté l'excédent 2018 reporté (94 801,29 €), le solde prévu en fin d'année, sera positif à hauteur de + 43 251,29 €, somme inscrite en « Provisions ».

	<b>DESIGNATION</b>	<b>BP 2019</b>
<b>DEPENSES</b>		
6061	Achat Eau	14 000,00



6061	EDF	1 500,00
6064	Fournitures administratives	650,00
6066	Carburant	900,00
6071	Compteurs	1 500,00
61523	Entretien réparations	15 000,00
6156	Maintenance station	46 000,00
6161	Assurances	1 000,00
6262	Frais téléphone	1 500,00
611	Analyse d'eau	3 500,00
6378	Redevance pollution	36 000,00
<b>011 Charges à caractère général</b>		<b>121 550,00</b>
6215	Personnel	25 200,00
<b>012 Charges personnel</b>		<b>25 200,00</b>
66111	Charges financières	42 100,00
<b>66 Charges financières</b>		<b>42 100,00</b>
673	Annulation titres	15 200,00
<b>67 Charges exceptionnelles</b>		<b>15 200,00</b>
6811	Amortissement travaux	90 000,00
<b>68 Dotation aux amortissements</b>		<b>90 000,00</b>
6815	Provisions	43 251,29
<b>TOTAL</b>		<b>337 301,29</b>
<b>RECETTES</b>		
70111	Vente eau	150 000,00
701241	Redevance pollution	16 000,00
70611	Abonnement eau assainissement	63 000,00
706121	Redevance modern. réseau	7 500,00
7068	Raccordements	1 000,00
<b>Vente de produits</b>		<b>237 500,00</b>
741	Subvention agence de l'eau	5 000,00
<b>Subventions</b>		<b>5 000,00</b>
002	Excédent antérieur	94 801,29
<b>TOTAL</b>		<b>337 301,29</b>

**Mme BOUVOT :** *Avec la sécheresse qui s'annonce, est-ce qu'il y a suffisamment de prévu en achat d'eau ?*

**M. BENEFIGE :** *Nous recevons les factures d'achat d'eau tous les semestres, donc cela sera mentionné sur le budget 2020.*

**M. ESPAZE :** *Comment est calculé la maintenance de la station d'épuration ?*

**M. ANTON :** *C'est ce qui est prévu dans le contrat.*

## **Investissement :**

Le budget est prévu en déséquilibre positif de + 46 625,30 €.

En dépenses, sont inscrits :

- + 42 400 € affectés au remboursement des emprunts,
- + 100 000 € pour l'étude du schéma assainissement,
- + Et une enveloppe disponible pour travaux de 60 000 €.

Les ressources sont composées de :

- + L'excédent 2018 reporté de 84 025,30 €,
- + Des amortissements pour un montant de 90 000 €.
- + Et des subventions « Schéma assainissement » d'un total de 75 000 €.

PROGRAMMES	OPERATIONS FINANCIERES	TRAVAUX DIVERS	SCHEMA ASSAINISSEMENT	STATION D'EPURATION	TOTAL
<b>DEPENSES</b>	<b>42 400,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>202 400,00</b>
1641 Remboursement emprunts	42 400,00				<b>42 400,00</b>
2031 Etudes			100 000,00		<b>100 000,00</b>
2151 Travaux		40 000,00		20 000,00	<b>60 000,00</b>
<b>RECETTES</b>	<b>174 025,30</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>249 025,30</b>
001 Excédent reporté	84 025,30				<b>84 025,30</b>
131 Subventions			75 000,00		<b>75 000,00</b>
28181 Amortissement travaux	90 000,00				<b>90 000,00</b>
<b>SOLDE</b>					<b>46 625,30</b>

*M. ESPAZE :* Il y a 4 500 € pour le poteau incendie de Cornely, de quoi s'agit-il ?

*M. ANTON :* Ces travaux ont déjà été faits, beaucoup de réseaux secs passaient de ce côté de la route ce qui posait problème pour le repérer donc il a été changé de côté, ce qui est plus sécurisant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2019 du service « Eau et Assainissement » tel que présenté

## **SUBVENTIONS :**

L'enveloppe globale votée au budget est de 33 500 €.

La commission Finances n'a pas pu finaliser complètement l'étude détaillée de toutes les demandes de subventions, faute d'éléments manquants.

On peut tout de même dire qu'il n'y aura pas de grand bouleversement dans l'attribution des diverses subventions comme il pourra en être jugé lors du prochain conseil municipal qui devrait se tenir sous un mois.

Pour ne pas pénaliser celles des associations qui, toutes les années, ont besoin du versement avant le mois de juin, de la subvention accordée, ce sont 3 délibérations qui sont soumises au conseil aujourd'hui (L'Art Scène, le Comité des Fêtes et Champ Contrechamp).

Comme les années passées, l'ensemble des autres subventions seront versées par tranches, à partir du mois de juillet. Aucun changement donc du côté des associations.

*Mme GRAND : Pour ces 3 associations, c'est définitif ?*

*M. BENEFICE : Oui.*

*Mme GRAND : Pourquoi la subvention du Comité des Fêtes baisse ?*

*Mme BOUVOT : Au vu de leur bilan, ils ont beaucoup de produits.*

*M. BENEFICE : Déjà en 2018 se posait la question de diminuer la subvention mais elle a été maintenue au même niveau en raison de la fête du mouton qui n'a pas lieu en 2019.*

### **L'Art Scène :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « Pour » et 1 abstention (M. ESPAZE) :

- DECIDE d'attribuer à l'Art Scène une subvention de 3 000 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2019.

### **Comité des Fêtes :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « Pour » et 1 abstention (M. ESPAZE) :

- DECIDE d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention de 5 500 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2019.

### **Association Champ-Contrechamp :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 2 absentions (M. ESPAZE, Mme ROUVERET), Mme Jocelyne ZANCHI, M. Patrick BENEFICE et M. Henri de LATOUR ne participant pas au débat ni au vote :

- DECIDE d'attribuer à l'Association Champ Contrechamp une subvention de 5 000 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2019.

## **AIDE À LA RÉNOVATION DES FACADES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EXPRIME son souhait de continuer à favoriser sur la Commune la rénovation du patrimoine bâti depuis plus de 15 ans,
- DIT qu'une aide sera attribuée aux personnes désirant effectuer des travaux de ravalement de façades,
- DIT que les façades concernées seront celles des bâtiments situés en bordure d'une voie carrossable, sachant qu'un même bâtiment ne peut bénéficier de l'aide qu'une fois tous les quinze ans et dans la limite du plafond en vigueur de la date de la demande,
- DIT que les murs de clôture ainsi que la pose d'un premier revêtement sont exclus,
- DIT que les conditions de versement de cette aide sont les suivantes :
  - Une demande d'aide devra être adressée en Mairie à réception du devis des travaux,
  - Après approbation par le Conseil Municipal, le versement de l'aide sera effectué sur présentation de la facture réglée de moins de 2 mois,
  - Le montant de l'aide, **limité à 1 000 €**, sera de 10 % du montant H.T. des travaux de ravalement,
- DIT que toute difficulté liée à l'application de la présente délibération sera tranchée par le Conseil Municipal,
- DIT que la présente délibération annule et remplace celle du 4 novembre 2009 ayant le même objet.

## DISSOLUTION DU SIVOM DE LASALLE

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Jocelyne ZANCHI.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la délibération du SIVOM du 15 janvier 2019 relative à sa dissolution.

« Madame la Vice-Présidente, en l'absence de Monsieur le Président expose que le Préfet a décidé par arrêté du 25 septembre 2018 l'intention de procéder à la dissolution du SIVOM du Canton de Lasalle conformément aux dispositions de l'article L 5212-34 du CGCT qui prévoit la possibilité pour le représentant de l'Etat dans le département de dissoudre un syndicat qui n'exerce plus d'activité depuis deux ans au moins.

En application des dispositions des articles L 5212-33, 5211-26 du code général des collectivités territoriales, il convient de demander aux communes membres de délibérer sur les conditions de liquidation de notre établissement.

Madame la Vice-Présidente expose que l'actif du syndicat est constitué pour l'essentiel par la valeur comptable des pistes DFCI, du matériel sportif, informatique et par la trésorerie disponible. Il propose dans ces conditions de :

- Répartir entre les membres du syndicat l'actif et le passif, en utilisant les clefs de répartition suivantes :

- Les clefs de répartition servant au calcul des contributions syndicales des communes (population) seront utilisées pour la répartition des immobilisations relatives aux réseaux (pistes DFCI), la citerne DFCI et les immobilisations relatives au matériel scolaire et éducatif pour un montant de 327 231, 41 €
  - Le barnum sera attribué à la commune de Lasalle pour un montant global de 4679,95 € (avec maintien d'une possibilité de mise à disposition des autres communes à titre gratuit par voie de convention avec prise en compte de l'assurance).
- Le solde disponible de trésorerie soit 8137,88 € sera réparti entre l'ensemble des communes selon les clefs de répartition servant au calcul des contributions syndicales des communes (population). Le tableau annexé joint fait apparaître la population à prendre en compte pour la répartition.

Le comité syndical, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, approuve les modalités de liquidation du syndicat, exposées ci-dessus, qui seront soumises aux assemblées délibérantes des collectivités membres. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les modalités de la dissolution du SIVOM de Lasalle.

### ACHAT PARCELLE SECTION AD N° 172

Monsieur Jean-François ANTON quitte la séance pour cette question et ne participe pas au débat.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin d'assurer l'entretien du soutènement du « terrain sous la casta », il convient d'acheter à la SCI Emeraude, une bande de terrain de 2 m, le long de la parcelle lui appartenant, soit une surface de 65 ares. Cette cession se ferait pour l'euro symbolique, les frais d'acte étant à la charge de la Commune.

**M. ESPAZE :** *Comment se fait-il que l'ingénierie n'ait pas pris en compte ces travaux ?*

**M. de LATOUR :** *La SCI Emeraude donne cette bande de terrain pour l'euro symbolique pour permettre l'accès au talus.*

**M. BENEFIGE :** *Le propriétaire actuel ne fera pas les travaux.*

**M. ESPAZE :** *Le talus a été décaissé par ENEDIS.*

**M. SERRE :** *Le talus appartient à la Commune et ENEDIS.*

**M. ESPAZE :** *Est-ce indispensable de passer par un acte notarié ?*

**Mme GRAND :** *Il n'y a pas d'autres moyens.*

**Mme OLIVIER :** *Nous devrions avoir l'accord d'ENEDIS de faire les travaux avant l'achat de la parcelle.*

**M. SERRE :** *Le pire cas est un affaissement avec la terre qui entre dans l'évacuation du pluvial.*

**M. ESPAZE :** *Si le décaissement entraîne des dégâts, c'est à ENEDIS de payer.*

**Mme GRAND :** *Je suis de l'avis de Mme OLIVIER, attendons de voir ENEDIS avant l'achat du terrain.*

**Mme ROUVERET :** *Je suis également de cet avis, voyons ENEDIS pour le problème de décaissement et ce qu'ils sont prêts à faire.*

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de contacter ENEDIS et se prononcera sur l'achat du terrain lors d'une prochaine séance.

\_\_\_\_\_

Monsieur Jean-François ANTON revient dans la séance

\_\_\_\_\_

**S.M.E.G.**

**Cap de Ville – Dernière tranche – Eclairage public coordonné à l'opération 17-DIS-59 (Ancienne 17-EPC-89) :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : Cap de Ville - dernière tranche - éclairage public coordonné à l'opération 17-dis-59 (ancienne 17-epc-89)

Ce projet s'élève à 12 460.26 € HT soit 14 952.31 € TTC.

**Définition sommaire du projet :**

Dans le cadre des fiches d'Appel à Projet pour 2019, la Mairie a sollicité le SMEG pour la mise en discrétion des réseaux secs Rue du Cap de Ville. Actuellement le réseau éclairage public est sur supports qui doivent être déposés dans le cadre de l'opération 17-DIS-59. En coordination avec celle-ci, les travaux consisteront à créer un génie civil de 170 ml avec la pose de 4 candélabres et de 2 lanternes sur façade et support béton conservé. Les luminaires seront de type à leds du même modèle et avec les mêmes caractéristiques que ceux récemment posés dans le cadre des opérations d'économies d'énergies réalisés récemment sur la commune.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet dont le montant s'élève à 12 460.26 € HT soit 14 952.31 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- DEMANDE les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
- S'ENGAGE à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 0 €.
- AUTORISE son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
- VERSERA sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
  - Le premier acompte au moment de la commande des travaux
  - Le second acompte et solde à la réception des travaux.
- PREND NOTE qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- Par ailleurs, la Commune S'ENGAGE à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 556.75 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la Mairie.

### **Hameau de Calviac – Eclairage public coordonné au renforcement réseau BT (coord. opé 16-REN-155 ancienne 16-EPC-135) :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : Hameau de Calviac - éclairage public coordonné au renforcement réseau BT (coord. opé 16-ren-155 ancienne 16-epc-135).

Ce projet s'élève à 9 252.26 € HT soit 11 102.71 € TTC.

#### **Définition sommaire du projet :**

En coordination avec l'opération de renforcement du poste « Calviac » en méthode discrète (opération 16-REN-155), la Mairie souhaiterait que soit également enfoui le réseau éclairage public actuellement sur supports devant être déposés. Les travaux consisteront à créer un Génie Civil de 80 ml avec la pose de deux candélabres de 8 ml équipés de lanternes de style à leds.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet dont le montant s'élève à 9 252.26 € HT soit 11 102.71 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- DEMANDE les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
- S'ENGAGE à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 0 €.
- AUTORISE son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
- VERSERA sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
  - Le premier acompte au moment de la commande des travaux
  - Le second acompte et solde à la réception des travaux.
- PREND NOTE qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- Par ailleurs, la Commune S'ENGAGE à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 245.44 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la Mairie.

## BAIL DU MODERN'BAR

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite à la vente aux enchères le 8 février 2019, M. Pascal BERGER et Mme Pascale PUJALTE sont les nouveaux propriétaires du bail commercial du « Modern'Bar », 58 rue de la Croix, et ont pris la suite de l'ancien.

**Mme VALIENTE :** *Il s'appelle maintenant « La Bergerie ».*

**Mme OLIVIER :** *Est-ce qu'il y a eu des travaux d'aménagement ?*

**M. de LATOUR :** *Pour l'instant, ils veulent rentabiliser leur investissement le plus tôt possible, une mise aux normes est envisagée à la fin de la saison.*



## LOYERS 2019 – VELO CLUB LASALLOIS

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-François ANTON qui expose que le Vélo Club Lasallois occupe l'ancien local de l'A.S.L. avec un loyer de 25 € par mois et qu'ils sont en charge du stade et de ses abords. Le grillage du stade a déjà été installé.

**Mme GRAND :** *Côté tennis, le grillage est à refaire.*

**M. de LATOUR :** *Il y a un collectif (Comité des Fêtes et Vélo Club) qui gère l'ensemble (bâtiment, vestiaires et tennis). S'agissant de bâtiments municipaux, ils doivent les laisser libres lorsqu'il y a des activités qui concernent la commune.*

## SYNTHESE SDIS 2018

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Jacqueline BOUVOT qui expose que le SDIS a fait parvenir un bilan des interventions sur le territoire pour 2018. La répartition est faite par famille d'intervention et par sorte d'engin :

	<b>Interventions</b>	<b>Nombre d'engins</b>
Incendie urbain	3	9
Risque d'incendie	1	1
Accident de la circulation	6	12
Demande de SAMU	24	25
Secours à la personne	43	50
Opérations diverses	6	6

Il y a eu 91 départs d'engins du Centre de Secours de St Hippolyte du Fort, 7 de St Jean du Gard et 2 de Sumène. Le nombre d'interventions pour 1 000 habitants est de 75 pour Lasalle avec une moyenne départementale de 84.

**M. LAFONT :** *Il y a encore des problèmes de régulation entre les interventions des pompiers et le SAMU.*

**Mme BOUVOT :** *Il y a également le problème de débroussaillage à prendre en compte pour le risque incendie.*

## INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

**M. ESPAZE :** *Est-il normal que l'opposition ne participe pas aux réunions qu'il y a pour le PLU ? Vous ne nous aviez rien dit mais j'étais dans l'escalier quand elle a eu lieu.*

**M. de LATOUR :** *Il s'agissait d'une simple rencontre avec la DDTM au sujet de la procédure pour le choix du bureau d'étude, rien de plus, la prochaine fois vous serez invité.*

---

**M. ANTON :** *Je vous invite à aller voir les travaux réalisés par les employés communaux dans les villas des Glycines.*

**M. de LATOUR :** *Ils ont fait du bon travail.*

La séance est levée à 19 heures 40.